



## VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-SUR-SEINE, dûment convoqué le 09 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FOURCADE, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

#### **ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :**

- Monsieur le Maire,
- Monsieur PERNOT, Madame YOUNSI, Madame DUPONT, Monsieur RAHOUANI, Madame BOSTON, Monsieur GOULARD, Monsieur ROBERT, Madame ELOTO, Monsieur MENARD, Madame MIRET-HOLZAPFEL, Monsieur CHAULET, Madame LE MOAL, Monsieur ALLONCIUS, Monsieur CAMARA, Madame NAJA, Madame BEDAR, Monsieur COULAND, Madame NOEL, Monsieur MORIN, Madame KHELIFI, Monsieur RENARD Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT ABSENTS REPRESENTES A L'APPEL :**

- |                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| • Monsieur CARRE             | par Monsieur ROBERT  |
| • Madame BENNACER            | par Monsieur PERNOT  |
| • Madame NAVE                | par Monsieur MENARD  |
| • Madame BOUZIT              | par Madame YOUNSI    |
| • Madame AKKAR               | par Madame DUPONT    |
| • Monsieur JOUVENELLE        | par Madame BEDAR     |
| • Monsieur PETROSE           | par Monsieur GOULARD |
| • Monsieur MARTHELY          | par Monsieur CHAULET |
| • Madame CHOUF               | par Monsieur COULAND |
| • Monsieur BUHL              | par Monsieur MORIN   |
| • Monsieur KOUPE DE K MARTIN | par Madame KHELIFI   |

#### **ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES A L'APPEL :**

- Madame CHIKHAOUI
- Madame SAINTIPOLY

#### **MOUVEMENTS LORS DE LA SEANCE :**

- Madame SAINTIPOLY arrive à 20h16 et vote à partir du point n°10
- Madame KHELIFI part à 20h46 et ne vote plus à partir du point n°21
- Monsieur GOULARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 est adopté.**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil Municipal du 08 avril 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

29	MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTE ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT DURABLE (SEAD) POUR LE PROJET URBAIN JONCHEROLLES-FAUVETTES-VALLES Coût : 49 600 € HT soit 59 520 € TTC pour un marché d'une durée de 12 mois à compter de sa date de notification avec la société NOVASCOPIA, sise 14, rue soleillet, 75020 Paris.	02/12/2016
----	--	------------

**LISTE DES MARCHES PUBLICS D'UN MONTANT INFERIEUR A 12 000 € HT**

Direction	Numéro du marché (ou du bon de commande)	Objet du marché	Titulaire (nom et adresse)	Montant du marché € HT et € TTC	Date de notification du marché
Action socio-éducatrice	160-16	Accompagnement des conseils citoyens	AMO Copas, 104, rue Nationale, 59 800 Lille	3 465 € HT soit 4 158 € TTC	10/10/2016

## **1. ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

### ➤ Présentation de Monsieur GOULARD

#### ▪ Interventions

- Monsieur le Maire précise qu'à la Trésorerie de Stains le personnel est renouvelé fréquemment, qu'un nouveau trésorier a été affecté et que la Ville espère qu'il restera plus longtemps.
- Monsieur ROBERT salue le travail du guichet unique et précise que 80 000 euros d'impayés ont été recouverts.

### DELIBERE

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'admission en non-valeurs des produits communaux irrécouvrables figurant sur les états transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Stains et portant sur 695 titres émis sur les exercices 2003 à 2015 pour la somme globale de 36 565,98 euros est approuvée.

#### Article 2 :

La dépense y afférant sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

### DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 3 (Y.KHELIFI - JP.RENARD et par mandant P.KOUPPE DE K MARTIN)

## **2. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 POUR L'EXERCICE 2016**

### ➤ Présentation de Monsieur GOULARD

#### ▪ Interventions

- Monsieur RENARD fait une déclaration (annexe n°1)
- Monsieur ALLONCIUS répond que les installations de rideaux pare-soleil dans les écoles ne constituent pas un luxe, ils sont indispensables pour les enfants comme pour les enseignants.

### DELIBERE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La décision modificative de crédits n°1 pour l'exercice 2016 est approuvée.

### DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour: 28

Contre: 1 (JP.RENARD)

Abstention: 4 (B.MORIN – Y.KHELIFI et par mandat W.BUHL - P.KOUPPE DE K MARTIN)

**3. REVERSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE AU TITRE DE  
L'ANNEE 2016 A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE  
COMMUNE**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le reversement à l'établissement public territorial Plaine Commune du produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2016 pour un montant de 68 896 € est approuvé.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 1 (JP.RENARD)

**4. MODIFICATION DU MONTANT DEFINITIF DU FONDS DE  
COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES POUR 2016**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La délibération n°DEL2016\_202 du 17 novembre 2016 relative à la fixation du montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales pour 2016 est annulée.

**Article 2 :**

Le montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales à verser à l'établissement public territorial Plaine Commune pour 2016 s'élève à 115 385 231 € répartis entre les communes membres est approuvé comme suit :

	<b>FCCT définitif</b>
Aubervilliers	18 286 658
Epinay	9 402 080
Ile-Saint-Denis	1 511 443
La Courneuve	13 571 847
Pierrefitte	3 961 118
Saint-Denis	37 720 992
Saint-Ouen	23 631 510
Stains	5 384 664
Villetaneuse	1 914 919
<b>TOTAL</b>	<b>115 385 231</b>

**Article 3 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

## **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 28

Abstention: 5 (B.MORIN – Y.KHELIFI - JP.RENARD et par mandat W.BUHL - P.KOUPPE DE K MARTIN)

### **5. AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017**

#### ➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

#### **DELIBERE**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, soit 1 343 595 euros.

##### **Article 2 :**

Les crédits correspondants seront ouverts lors de l'adoption du budget primitif 2017 dans la limite des dépenses alors effectivement engagées.

## **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 28

Abstention: 5 (B.MORIN – Y.KHELIFI - JP.RENARD et par mandat W.BUHL - P.KOUPPE DE K MARTIN)

### **6. VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AU PROFIT DE DIVERS ORGANISMES COMMUNAUX ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

#### ➤ **Présentation de Madame BEDAR**

##### ▪ **Interventions**

- **Monsieur MENARD remercie l'administration d'avoir clarifié les termes de la note de synthèse pour lui donner le sens qu'elle devait avoir.**

#### **DELIBERE**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement, d'avances sur subventions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'adoption du budget primitif de l'année 2017 est approuvé au profit des associations et organismes communaux suivants :

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC)
- Centre Culturel Communal de Pierrefitte (CCCP)
- Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès aux Droits (AFPAD)
- Association Sportive de Pierrefitte (ASP)
- Pierrefitte Football Club (PFC)
- Le S.A.M.U.

### **Article 2 :**

- Monsieur le Maire est autorisé à verser à ces organismes communaux et associations une avance sur subvention pour l'année 2017 dans la limite des montants suivants :
- CCAS : 1 600 000,00 €
- CASC : 37 285,00 € (soit 25% du montant annuel de la subvention versée en 2016)
- CCCP : 37 515,00 € (soit 25% du montant annuel de la subvention versée en 2016)
- AFPAD : 45 000,00 € (soit 50% du montant annuel de la subvention versée en 2016)
- ASP : 61 800,00 € (soit 40% du montant annuel de la subvention versée en 2016)
- PFC : 30 000,00 € (soit 75% du montant annuel de la subvention versée en 2016)
- Le S.A.M.U : 7 500,00 € (soit 30% du montant annuel de la subvention versée en 2016)

### **Article 3 :**

Les crédits correspondants seront ouverts à compter de l'adoption du budget primitif 2017.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<p align="center"><b>7. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE EUGENE VARLIN ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL ET CULTUREL – QUARTIER DES POETES</b></p>
---

#### ➤ **Présentation de Monsieur CHAULET**

#### ▪ **Interventions**

- **Monsieur RENARD fait une déclaration (annexe n°2)**

### **DELIBERE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire Eugène Varlin et la construction d'un centre social et culturel – quartier des poètes est approuvé.

### **Article 2 :**

Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire Eugène Varlin et la construction d'un centre social et culturel – quartier des poètes.

### **Article 3 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal des exercices 2016 et suivants.

### **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour: 30

Contre: 1 (JP.RENARD)

Abstention: 2 (P.KOUPPE DE K MARTIN - Y.KHELIFI)

## **8. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU PROJET « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL 93**

### ➤ Présentation de Monsieur ROBERT

#### ▪ Interventions

- Madame DUPONT précise que par le passé cette action a eu beaucoup de succès mais que malheureusement cette année une seule bénévole s'en occupe ce qui est insuffisant.
- Monsieur ROBERT répond que ces temps de lecture sont prévus sur la pause méridienne donc pendant un temps de pause et de loisir, ce qui est extrêmement intéressant et important pour l'apprentissage de la lecture.

### DELIBERE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La convention relative à l'organisation à titre gratuit du projet « Lire et Faire Lire » de la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Seine-Saint-Denis (FOL93) sur le territoire de Pierrefitte-sur-Seine du 10 janvier au 7 juillet 2017 est approuvée.

#### Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement – FOL93.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **9. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION INUTILE UTILE DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA)**

### ➤ Présentation de Madame ELOTO

#### ▪ Interventions

- Monsieur RENARD fait une déclaration (annexe n°3)

### DELIBERE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 600 euros au profit de l'Association Inutile Utile pour l'année 2016 est approuvé.

#### Article 2 :

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIVACITE DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA)**

### ➤ **Présentation de Madame ELOTO**

#### ▪ **Interventions**

- **Monsieur RENARD fait une déclaration (annexe n°3)**

### **DELIBERE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au profit de l'association Vivacité pour l'année 2016 est approuvé.

#### **Article 2 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11. RENFORCEMENT DE L'EQUIPE PARTICIPANT AUX ASTREINTES TECHNIQUES**

### ➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

### **DELIBERE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La possibilité de prévoir des périodes d'astreintes, conformément à la réglementation en vigueur, et en sus des postes mentionnés par la délibération n°DEL2015\_103 du 18 juin 2015 relatives aux modalités de gestion des astreintes au sein des services de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine, est approuvée.

#### **Article 2 :**

Cette possibilité est ouverte pour les postes suivants :

- L'agent polyvalent du service audiovisuel ;
- Les électriciens.

#### **Article 3 :**

Les services sont autorisés à organiser leurs plannings d'astreinte en fonction de leur activité et à les présenter dans un délai raisonnable aux agents concernés.



**Article 4 :**

Les modalités d'indemnisation d'astreinte ou de compensation aux agents concernés seront appliquées selon la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016 et suivants.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**12.ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES  
RESSOURCES HUMAINES DES TERRITOIRES (ANDRHDT)**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'adhésion de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines des Territoires est approuvée.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**13.PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE DE LA  
COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents de la Commune de Pierrefitte-sur-Seine, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Article 2 :**

Les agents remplissant les conditions au 31 mars 2013 seront proposés aux sélections professionnelles qui auront lieu en 2017.

**Article 3 :**

L'organisation des sélections professionnelles est confiée au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est autorisé signer les conventions d'organisation des sélections professionnelles avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX.**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 34

Abstention: 1 (JP.RENARD)

## **14. CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER 2017 AU SEIN DU SERVICE ENFANCE**

### ➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

#### **DELIBERE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La création des emplois saisonniers au sein du service Enfance de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine pendant les vacances scolaires de février 2017 est approuvée. Cette création s'opérera de la manière suivante :

- 14 postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 16 janvier 2017 au 5 février 2017 (mois de préparation) ;
- 14 postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 6 février 2017 au 19 février 2017.

#### **Article 2 :**

La rémunération de ces agents contractuels s'effectue sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, indice brut 340, au prorata du temps de travail, selon la réglementation en vigueur.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement de ces emplois saisonniers.

#### **Article 4 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2017.

#### **DELIBERATION MISE AUX VOIX.**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 34

Abstention: 1 (JP.RENARD)

## **15. FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE**

### ➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

#### **DELIBERE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les cycles de travail des agents de surveillance de la voie publique, ci-annexés à la présente délibération, établis de manière dérogatoire aux durées annuelle et hebdomadaire de référence prévues par la délibération n°DEL2016\_001 du 21 janvier 2016 relative à la réorganisation du temps de travail de la collectivité, et conformément à l'article 3 de ladite délibération, sont approuvés.

Il est prévu deux cycles de travail selon l'effectif des agents de surveillance de la voie publique :

- Cycles de travail si l'effectif des agents de surveillance de la voie publique est inférieur à 6 ;
- Cycles de travail si l'effectif des agents de surveillance de la voie publique est supérieur ou égal à 6.

**Article 2 :**

Les cycles de travail précédemment énoncés sont applicables le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant celui au cours duquel la présente délibération est rendue exécutoire.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 31

Abstention: 3 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN et par mandat W.BUHL)

<p align="center"><b>16.FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS DU CONSERVATOIRE</b></p>
--

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les cycles de travail des agents du conservatoire, à l'exception de l'appariteur, annexés à la présente délibération, conformes à la durée annuelle de référence visée aux articles 1 et 2 de la délibération n°DEL2016-001 du 21 janvier 2016, sont approuvés.

**Article 2 :**

Le cycle de travail de l'appariteur du conservatoire, ci-annexé à la présente délibération, établi de manière dérogatoire aux durées annuelle et hebdomadaire de référence de la délibération n°DEL2016\_001 du 21 janvier 2016 portant réorganisation du temps de travail de la collectivité, en raison du travail en horaires décalés, est approuvé.

**Article 3 :**

Les cycles de travail sont applicables le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant celui au cours duquel la présente délibération est rendue exécutoire.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 4 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN – JP.RENARD et par mandat W.BUHL)

<p align="center"><b>17.FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS AFFECTES AU SEIN DU CABINET DU MAIRE</b></p>
--

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Les cycles de travail des agents affectés au sein du Cabinet du Maire, annexés à la présente délibération, conformes à la durée annuelle de référence visée aux articles 1 et 2 de la délibération n° DEL2016-001 du 21 janvier 2016, sont approuvés.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 4 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN – JP.RENARD et par mandat W.BUHL)

**18.FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA DIRECTION  
GENERALE ET DU SECRETARIAT**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

▪ **Interventions**

- **Madame SAINTIPOLY constate que toutes les personnes sont au mêmes horaires sauf une et souhaiterait savoir pourquoi en espérant que ce n'est pas pour convenance personnelle car ces justifications ont été refusées aux autres agents de la collectivité.**
- **Monsieur le Maire répond que ce n'est pas pour convenance personnelle mais que les personnels de ce service arrivent plus tôt le matin pour travailler dans les meilleures conditions possibles.**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Les cycles de travail des agents de la Direction Générale et du Secrétariat, annexés à la présente délibération, conformes à la durée annuelle de référence visée aux articles 1 et 2 de la délibération n° DEL2016-001 du 21 janvier 2016, sont approuvés.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 4 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN – JP.RENARD et par mandat W.BUHL)

**19.FIXATION DES CYCLES DE TRAVAIL DES ATSEM ET DES AGENTS  
D'ENTRETIEN EN CHARGE DES BATIMENTS EXTERIEURS ET DU  
CENTRE SOCIAL CROIZAT**

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les cycles de travail des agents d'entretien en charge des bâtiments extérieurs et du Centre Social Croizat, ci-annexés à la présente délibération, établis de manière dérogatoire aux durées annuelle et hebdomadaire de référence prévues par la délibération n°DEL2016\_001

du 21 janvier 2016 relative à la réorganisation du temps de travail de la collectivité, et conformément à l'article 3 de la délibération n°DEL2016\_001, sont approuvés.

Les ATSEM ne sont pas concernés par ce cycle dérogatoire.

**Article 2 :**

Les cycles de travail précédemment énoncés sont applicables le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant celui au cours duquel la présente délibération est rendue exécutoire.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 4 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN – JP.RENARD et par mandat W.BUHL)

<p align="center"><b>20. FIXATION DU CYCLE DE TRAVAIL DE L'AGENT EN CHARGE DE LA PHOTOGRAPHIE AU SEIN DU SERVICE COMMUNICATION</b></p>
--

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le cycle de travail de l'agent en charge de la photographie au sein du service communication, annexé à la présente délibération, conforme à la durée annuelle de référence visée aux articles 1 et 2 de la délibération n° DEL2016\_001 du 21 janvier 2016, est approuvé.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 30

Abstention: 4 (K.SAINTIPOLY – B.MORIN – JP.RENARD et par mandat W.BUHL)

<p align="center"><b>21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE</b></p>
---

➤ **Présentation de Monsieur GOULARD**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La création des postes suivants est approuvée :

- 4 postes d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 65 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires ;
- 24 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires ;
- 20 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires ;
- 6 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

## **Article 2 :**

La modification de la durée hebdomadaire de service des postes suivants est approuvée :

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'éducateur sportif à temps non complet de 6,50 heures hebdomadaires à 4 heures hebdomadaires ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet de 10,50 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires) à 14 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires) ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateur sportif de 12,50 heures à 15 heures ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 éducateurs sportifs de 13h00 à 16h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateur sportif de 6h00 à 16h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 éducateurs sportifs de 9h00 à 12h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateur sportif de 9h00 à 14h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 éducateurs sportifs de 3,50 heures à 4 heures ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateurs sportif de 6h00 à 2h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateur sportif de 13h00 à 14h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un éducateur sportif de 11h00 à 15h00 ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 adjoints d'animation de 2ème classe de 20,50 heures à un temps complet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 adjoints d'animation de 2ème classe de 16h03 à un temps complet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation de 2ème classe de 19h24 à un temps complet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 adjoints d'animation de 2ème classe de 13h02 à un temps complet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation de 2ème classe de 16h28 à un temps complet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation de 2ème classe de 17h37 à un temps complet.

## **Article 3 :**

La suppression des postes suivants est approuvée :

- 5 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 emplois d'animateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 3 heures ;
- 1 emploi d'animateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 6 heures ;
- 2 emplois d'animateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 11 heures ;
- 1 emploi d'animateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 12,50 heures ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique avec une durée hebdomadaire de service de 4h00 ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe avec une durée hebdomadaire de service de 3,50 heures ;

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 7,25 heures ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet ;
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 contrats d'apprentissages à temps complet ;
- 1 emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques à temps complet ;
- 3 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet ;
- 1 emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet ;
- 2 emplois d'éducateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 6 heures ;
- 1 emploi d'éducateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 9,50 heures ;
- 1 emploi d'éducateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 9 heures ;
- 2 emplois d'éducateur sportif avec une durée hebdomadaire de service de 3 heures ;
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 1 poste de psychologue de classe normale à temps complet ;
- 3 postes de rédacteur à temps complet ;
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 4 heures ;
- 31 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 12h02 ;
- 7 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 13h02 ;
- 3 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 14h21 ;
- 13 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 16h03 ;
- 4 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 16h28 ;
- 8 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 17h37 ;
- 5 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 19h24 ;
- 9 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 20,50 heures ;
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 22h44 ;
- 5 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de service de 8h02.

**Article 4 :**

Le tableau des emplois de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine est modifié en conséquence.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**22. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)**

➤ **Présentation de Monsieur CHAULET**

## **DELIBERE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est pris acte de la communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) à l'assemblée délibérante.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **23.RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES (SMIREC)**

#### ➤ **Présentation de Monsieur CHAULET**

## **DELIBERE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est pris acte de la communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energies Calorifiques (SMIREC) à l'assemblée délibérante.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **24.VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2016 AU PROFIT DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES (MRAP)**

#### ➤ **Présentation de Madame BEDAR**

## **DELIBERE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au profit du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples pour l'année 2016 est approuvé.

### **Article 2 :**

Le Maire est autorisé à verser la subvention au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

### **Article 3 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

## **DELIBERATION MISE AUX VOIX**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 31

Abstention: 1 (JP.RENARD)



**25. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2016 AU PROFIT DU  
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS- COMITE LOCAL DE PIERREFITTE**

➤ **Présentation de Madame BEDAR**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros au profit de l'association du Secours Populaire Français – Comité Local de Pierrefitte-sur-Seine pour l'année 2016 est approuvé.

**Article 2 :**

Le Maire est autorisé à verser la subvention au Secours Populaire Français – Comité Local de Pierrefitte.

**Article 3 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**26. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2016 AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION VIVACITE**

➤ **Présentation de Madame BEDAR**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au profit de l'association Vivacité pour l'année 2016 est approuvé.

**Article 2 :**

Le Maire est autorisé à verser la subvention à l'association Vivacité.

**Article 3 :**

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2016.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à : 21h00

Le Secrétaire,

Christian GOULARD

Le Maire,  
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

## **Annexe 1**

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien sûr je voterai contre cette décision modificative de crédit pour l'exercice 2016 qui est un jeu d'écriture complexe qui ne nous renseigne pas dans le détail sur les mouvements d'ordre mais nous renseigne, en revanche, sur le total des mouvements réels soit 17 366€ répartis en rideaux pare-soleil, complément pour acquisition de 3 véhicules etc..... Et aussi une radio portative pour la police municipale.

A ce stade j'en profite puisque l'on parle budget supplémentaire, qu'il en est un à venir très utile, Monsieur le Maire, bien que décalé dans le temps: je parle bien évidemment du référendum ou de la consultation portant sur l'armement de notre police municipale. Car j'en suis sûr, les Pierrefittois et les Pierrefittoises sont pour et notre noble assemblée est à mon avis en mesure de débattre de ce sujet lors d'une prochaine séance de notre Conseil Municipal. Pour ma part, au nom du Groupe Les Républicains de notre commune, je réaffirme mon soutien à notre Maire et Conseiller départemental Michel Fourcade au sujet de la consultation (référendum) à ce sujet et qui a été reportée en septembre 2017. Car l'inverse, serait non-assistance à personnes en danger, c'est-à-dire l'ensemble des pierrefittoises et des pierrefittois ! Ce problème terriblement important doit dépasser l'ensemble des clivages politiques (je sais que c'est très dur pour certains d'entre vous, mes chers collègues... !). Chaque mois ne se ressemblent pas. Nous aurons tous bien le temps de préparer les futures municipales de mars 2020 »...

"Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire, et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire."

## **Annexe 2**

« Monsieur, le Maire, chers collègues,

Faut-il encore s'étonner d'avoir un avenant N°1 à la convention de mandat pour la rénovation du groupe scolaire Eugène Varlin et la construction d'un centre social et culturel Quartier des Poètes de la part de la SEM Plaine Commune Développement qui en est le mandataire ? Bien évidemment non et il faut même s'attendre à ce qu'il y en ait plusieurs

Cette augmentation représente quand même 18,3% du contrat initial, ce qui est considérable et donc 421 590€ TTC par conséquent je voterai contre ».

## **Annexe 3**

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Concernant le soutien scolaire j'espère qu'il se fera également avec la même notion de plaisir tant il est important de ne pas rendre les apprentissages rébarbatifs.

Je voterai donc pour ».Bien cordialement,